

Annulation + rupture de vacances

1. Annulation maximum € 2.500 par personne

L'assurance annulation doit être souscrite dans les cinq jours après la souscription du voyage.

Garantie : sans franchise et limite de l'âge.

- Maladie grave, accident corporel ou décès de:
 - l'assuré(e), son conjoint de droit ou de fait, les membres de la famille jusqu'au 2^{ème} degré;
 - beau-frère(s), belle-soeur(s), gendre(s), belle-fille(s) beaux- parents beau-père, belle-mère, beau(x)-fils, belle(s)-fille(s), demi-frère(s) demi-soeur(s)
 - les enfants de familles recomposées qui participent au voyage ;
 - le remplaçant professionnel..
- Avec "couverture maladies préexistantes et affections chroniques"**
L'Assureur garantit les conséquences de maladie ou état de santé chronique ou préexistante de l'assuré si le médecin traitant atteste que l'assuré était médicalement en état de voyager au moment de la réservation de son voyage et de la souscription du contrat et qu'à la date de départ de celui-ci, il s'avère que l'assuré n'est plus en mesure de réaliser son voyage suite à un état nécessitant un traitement médical.
- Décès d'un membre de la famille jusqu'au 3^{ème} degré.
- Domage important à la résidence ou aux locaux professionnels d'un assuré survenus dans les 30 jours qui précèdent la date de départ, lorsque la présence de l'assuré est indispensable et ne peut être remise à plus tard.
- Perte d'emploi salarié ou non salarié d'un assuré.
- Commencement d'un emploi au sein d'une nouvelle entreprise pour une durée de minimum 6 mois consécutifs
- Convocation ou assignation d'un Assuré d'avoir à comparaître en tant que partie, témoin, membre d'un jury devant une juridiction judiciaire ou une autorité publique.
- Vol de documents empêchant l'assuré de commencer ou de continuer le voyage.
- Panne ou accident du véhicule appartenant à l'Assuré, l'empêchant de commencer ou de continuer le Voyage en raison d'un accident, vol ou incendie.

- Echec imprévisible et injustifié d'une demande de visa par un assuré
- La présence indispensable de l'assuré à cause du licenciement, du décès, d'une maladie ou d'un accident du remplaçant professionnel de l'assuré, à condition que l'assuré puisse en fournir la preuve.
Retrait des congés de l'assuré déjà accordés par l'employeur en vue du remplacement d'un(e) collègue (qui devait remplacer l'assuré pendant son voyage), pour raison de maladie, d'accident ou décès
- Retrait des congés de l'assuré déjà accordés par l'employeur en vue du remplacement d'un(e) collègue (qui devait remplacer l'assuré pendant son voyage), pour raison de maladie, d'accident ou décès
- Troubles et complications éventuelles pendant la grossesse
- Examen(s) de rattrapage que l'assuré doit faire dans la période entre le jour du départ et 30 jours après la date de retour du voyage et qui ne peu(ven)t être remis (pas connu au moment de la réservation)

- Convocation de l'assuré pour l'adoption d'un enfant
- Convocation de l'assuré pour une aide humanitaire ou pour une mission militaire,
- Suicide d'un membre de la famille jusqu'au 2^{ème} degré (l'assuré lui-même est exclu)
- Déménagement urgent et qui ne peut être remis, d'une personne âgée de la famille jusqu'au 2^{ème} degré d'une maison de repos vers une autre suite à la faillite ou la fermeture de la maison de repos dans la période entre la date de départ et 30 jours après la date de retour du voyage
- Résiliation du bail de la maison de l'assuré par le propriétaire à condition que celle-ci n'était pas connue au moment de la réservation du voyage et que l'assuré doit quitter son logement entre la date de réservation et 30 jours après la date retour du voyage
- Dans le cas de parents séparés, si le parent qui aurait assuré l'accueil des enfants pendant la période du voyage n'est plus dans la possibilité de s'en occuper pour cause de maladie, d'accident ou de décès
- Enlèvement de l'assuré, son conjoint de droit ou de fait habitant avec lui, de toute personne vivant habituellement au foyer de l'assuré, tout ascendant ou descendant jusqu'au 2^{ème}
- Le fait que l'assuré ne peut être vacciné ou immunisé pour des raisons médicales à condition que cette vaccination ou immunisation soit exigée par les autorités locales
- Annulation par un compagnon de voyage inscrit au même moment que l'assuré, couvert par un contrat identique auprès du même assureur, pour une des raisons mentionnées et pour un groupe de maximum 4 pers. inscrites au même moment. Les enfants ne sont pas pris en compte. Une famille est considérée comme 1 pers.
- Divorce, si la procédure de la Cour a été lancée après la réservation du voyage
- De facto séparation, si un des partenaires a changé son domicile après la réservation du voyage
- Home ou car-jacking survenu la semaine précédente à la date du départ en voyage

2. Rupture de vacances € 2.500 par personne

Annulation et rupture des vacances	%
Voyages forfaits	5,3 %
Croisières de mer, locations, tickets only	6,5 %

Frais de police : € 5/police.

Police annuelle

(La police expire au bout de 364 jours. Il vous sera demandé si vous désirez vous assurer pour une nouvelle période de 364 jours Dès que vous aurez payé votre prime, vous serez à nouveau assuré.)

	ANNO	ANNO GOLD
Assistance personnes. Couverture mondiale + home assistance	oui	oui
Rapatriement	Illimité	Illimité
Frais médicaux	€ 25.000	€ 500.000
Frais de suivi médical en Belgique	€ 6.500	€ 6.500
Frais de recherche et de secours	€ 7.500	€ 10.000
Annulation	non	€ 2.500
Bagages	non	€ 1.000
Rupture de vacances	non	€ 2.500
Catastrophes naturelles	option	incl.
Prime: Individuelle	€ 66.49	€ 235.00.00
Familiale	€ 86.30	€ 332.99
Option: 1 véhicule	€ 166.00	€ 166.00
2 ^{ème} véhicule	€ 101.52	€ 101.52
Option garantie de sport :		
Individuelle	€ 41.54	€ 41.54
Familiale	€ 124.63	€ 124.63
Option catastrophes naturelles :		
Individuelle	€ 14.51	incl.
Familiale	€ 43.53	

Frais de polis ; €5/police

Demandez votre agent pour le texte intégral des conditions générales ou voir www.sunassistance.com

Ce contrat est géré par De Sombe sprl - FSMA 14375 agissant à titre de mandataire de Europ assistance International

A partir du 01/03/2013

Assurance voyage Temporaire & annuelle



SUN ASSISTANCE

we insure your holiday

Stationsstraat 23, 9250 Waasmunster
Tel. +32 (0)52 46 01 46
office@sunassistance.com

EUROPE CLASSIC Seules destinations en Europe	INDIVIDUELLE Prime/personne		FAMILLE (> 3 pers.) Prime/famille	
	AVEC ANNULATION	SANS ANNULATION	AVEC ANNULATION	SANS ANNULATION
PRIX EN €				
≤ 5 jours	€ 21.90	€ 17.50	€ 65.66	€ 42.92
≤ 8 jours	€ 35.01	€ 21.45	€ 105.05	€ 64.36
≤ 15 jours	€ 50.94	€ 28.59	€ 66.85	€ 42.92
≤ 22 jours	€ 66.85	€ 42.92	€ 200.56	€ 128.72

	SANS ANNULATION	JUSQU'A € 1.000 ANNULATION	JUSQU'A € 1.750 ANNULATION	JUSQU'A € 2.500 ANNULATION
TOP EUROPE				
≤ 5 jours	€ 15.60	€ 45.50	€ 74.09	€ 93.59
≤ 8 jours	€ 26.00	€ 54.61	€ 84.50	€ 104.01
≤ 12 jours	€ 36.40	€ 65.00	€ 94.90	€ 114.40
≤ 16 jours	€ 45.50	€ 74.09	€ 104.01	€ 123.49
≤ 22 jours	€ 67.60	€ 97.50	€ 126.09	€ 143.00
TOP WORLD				
≤ 5 jours	€ 35.00	€ 54.61	€ 84.50	€ 104.01
≤ 8 jours	€ 48.00	€ 74.09	€ 104.01	€ 123.49
≤ 12 jours	€ 74.51	€ 100.10	€ 130.00	€ 149.50
≤ 16 jours	€ 97.50	€ 126.09	€ 155.99	€ 175.50
≤ 22 jours	€ 143.00	€ 169.01	€ 188.49	€ 208.00

Voyages > 22 jours : voir police annuelle.

Frais de police : € 5

OPTION 3: Couverture catastrophes naturelles

Si vous êtes obligé de prolonger votre séjour à l'étranger à la suite d'un cas de force majeure tel que :

- catastrophe naturelle ;
- conditions atmosphériques.

Nous prenons en charge les frais de première nécessité (hébergement, Petit déjeuner et transport de et vers l'aéroport ou la gare ferroviaire) à concurrence de maximum € 500 par assuré.

Famille = toutes les personnes d'une même famille qui sont domiciliées à la même adresse ainsi que :

- les enfants mineurs de parents séparés qui font le voyage ;
- les petits enfants mineurs voyageant avec les grands-parents et dont les parents ne font pas le voyage

Options générales :

Si on a déjà souscrit une assurance personnes.

OPTION 1. (min. 4 jours)	INDIVIDUELLE Prime/jour/personne	FAMILLE Prime / jour
Garantie sport:	€ 3,22	€ 9,66

OPTION 2. (min. 6 jours)

Assistance véhicule Europe	€4,26/jour/véhicule
----------------------------	---------------------

OPTIE 3. (min. 4 jours)

Catastrophes naturelles	€9,09 par voyage	€ 27,27 par voyage
-------------------------	------------------	--------------------

Europe = Belgique, Chypre, Danemark, Allemagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Hollande, Autriche, Pologne, Portugal, Slovaquie, Espagne, République Tchèque, Royaume-uni, Suède, Bulgarie, Croatie, Roumanie, Turquie, Suisse, Norvège, Egypte, Maroc, Tunisie, Andorre, Monaco, San Marino, Liechtenstein, Vatican, Bosnie-Herzégovine, Serbie et Monténégro, ARYM, La Russie (partie Européenne)

	EUROPE CLASSIC	TOP EUROPE & TOP WORLD
1. ANNULATION(package avec assistance)	€ 2.500	Option jusqu'au € 2.500
Couverture : voir au verso	-	-
En cas de retard au départ à la destination	Après 48u : € 25 Jusqu'au max. € 75/pers.	Après 6u: € 75 Jusqu'au max. € 150/pers.
2. ASSISTANCE PERSONNES + BAGAGES		
Jours de vacances non résidés sur place	Max. € 2500	Max. € 2.500
Bagage:		
- 1 ^e risque	€ 500	€ 1000
- En cas de retard	48u - € 150	12h - € 300
- Remplacement des documents en cas de perte, vol ou incendie	-	Illimité
Clause Terrorisme	-	€ 620/jour/personne – 5 jours
Frais médicaux	€ 25.000	€ 500.000
Suivi médicale en Belgique	€ 2.500	€ 6.500
Rapatriement en cas de maladie, accident ou décès	Illimité	Illimité
Hospitalisation > 5 jours :		
- Billet de transport d'un membre de famille	Illimité	Illimité
- Les frais de séjour d'un membre de famille	€ 75/jour, max. € 500/voyage	€ 75/jour, max. € 500/voyage
Rapatriement		
- Décès d'un membre de famille (2 ^{me} degré)	Illimité	Illimité
- Accident grave ou maladie soudaine d'un membre de famille (2 ^{me} degré)	Illimité	Illimité
- Dégâts importants à l'habitation (des biens immobiliers)	-	Illimité
Transmission de messages urgents	Illimité	Illimité
Avance de la caution pénale suite à un accident	€ 12.500	€ 12.500
Avance des honoraires d'avocats	€ 1.250	€ 1.250
Frais de recherche et de sauvetage	-	€ 7.500
Home-assistance		
- Assistance à domicile	-	Illimité
- Dépannage du serrurier	-	€ 125

OPTION 1: Garantie sport

- Accidents de plongée sous-marine jusqu'à -45m.
- Garantie ski :
Remboursement skipass € 200
Bris de skis – snowboard (personnel ou de location) €375
Vol de skis - snowboard (personnel ou de location) € 250
Remboursement leçons de ski-snowboard €200
Location matériel et/ou vêtements de sport
L'assureur rembourse les frais de location du matériel ou des vêtements de sport pendant la durée du voyage avec un maximum de €50 par jour et de €300 par voyage. Ce remboursement a lieu dans le cas où la location est due à la perte, le vol, l'endommagement ou le retard à l'arrivée du matériel ou des vêtements de sports appartenant à l'assuré, emportés pour le voyage.

La couverture est valable en Europe (voir liste ci-contre)

OPTION 3: Assistance véhicule

à l'exclusion d'Albanie, Tunisie, Maroc et l'Egypte.

1. Véhicule max. 3,5 tonnes
2. Rapatriement du véhicule après immobilisation (panne, accident, vol)
3. Envoi de pièces de rechange
4. Frais de dépannage: illimité
5. Location d'un véhicule de remplacement: **Cat B**
6. En cas d'immobilisation : rapatriement ou mise à disposition d'un chauffeur de remplacement.
7. Avance des honoraires d'avocat.

